

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

Séance ordinaire du 7 mars 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, tenue le mardi 7 mars 2017 à 19 h 30 à la salle de délibérations du conseil au 208, 2^e Avenue, Lac-Etchemin.

Sont présents :

Madame la conseillère : Judith Leblond

Messieurs les conseillers : Paul Poulin
Serge Plante
André Turmel
Jean-Guy Gosselin
Sylvain Drouin

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Harold Gagnon.

Est également présent :

Le directeur général/secrétaire-trésorier, Laurent Rheault, M.A.P., OMA.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance.
2. Acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 février 2017.
4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
 - 4.1 Confirmation de dépôt - Procès-verbal de correction concernant le libellé du titre du règlement numéro 167-2016.
 - 4.2 Autorisation de présentation d'une demande d'aide financière pour la réfection et la mise aux normes de l'Édifice municipal dans le cadre du programme Fonds pour les petites collectivités (FPC) Volet Infrastructures culturelles.
 - 4.3 Avril « Mois de la jonquille », porteur d'espoir pour la lutte contre le cancer.
 - 4.4 Enveloppe budgétaire Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2017-2018 - Appui à Mont-Original coopérative de solidarité pour l'amélioration d'équipement (achat d'une surface usagée).
 - 4.5 Appui à la Municipalité de Saint-Odilon - Travaux demandés au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports à l'intersection des routes 276 et 275 à Saint-Odilon.
5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**
 - 5.1 Adjudication du contrat pour l'achat, le transport et l'épandage de 101 000 litres environ d'abat-poussière liquide - 2017.
 - 5.2 Confirmation du dépôt du rapport de l'année 1 (2016) "Plan de mise en œuvre et les indicateurs de performance du service de la sécurité incendie Lac-Etchemin/Saint-Luc" - Deuxième schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC des Etchemins.

- 5.3 Confirmation de rapport « Statistiques des appels » 2015-2016 du service de la sécurité incendie de la Municipalité de Lac-Etchemin/St-Luc.
- 5.4 Avis de motion avec dispense de lecture - Règlement relatif à la modification de la limite de vitesse dans le rang du Mont-Original (réduction de la vitesse de 80 km/h à 70 km/h).
- 5.5 Avis de motion avec dispense de lecture - Règlement d'emprunt pour l'acquisition d'un chargeur sur roues pour le service des travaux publics.
- 5.6 Attestation d'utilisation des compensations en conformité aux objectifs du «Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local» pour l'année 2016.

6. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :

- 6.1 Demande de dérogation mineure no. 2017-98 - M. Serge Vézina.

7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

- 7.1 Adjudication du contrat pour l'acquisition d'un logiciel de loisirs.
- 7.2 Renouvellement du protocole d'entente avec la maison de jeunes l'Olivier des Etchemins.
- 7.3 Actualisation de la "Politique de tarification secteur loisir et culture".
- 7.4 Autorisation de présentation d'une demande d'aide financière pour la mise à niveau des parcs sportifs dans le cadre du Programme fonds pour les petites collectivités (FPC) Volet infrastructures de loisirs et de sports.

8. DOSSIER(S) - AUTRE(S) :

- 8.1 Motion de félicitations - M. Denis Bilodeau.
- 8.2 Motion de félicitations - Fondation de la relève des Etchemins.

- 9. Approbation du rapport des impayés et des déboursés directs de la Municipalité de Lac-Etchemin.

- 10. Lecture de la correspondance.

- 11. Affaires nouvelles :

- 11.1 Souscriptions diverses :

- a) Demande de commandite des Chevaliers de Colomb pour leur « Livre de collation mai 2017 ».
- b) Demande de commandite - 39^e édition du Gala du Mérite Sportif Beauceron (25 février 2017 à la Polyvalente Saint-Georges).

- 11.2

- 12. Période d'intervention des membres du conseil.

- 13. Période de questions des citoyens.

- 14. Levée de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, M. le maire Harold Gagnon ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil.

« Nous allons maintenant observer, en silence, un moment de recueillement, au cours duquel chacune et chacun d'entre nous invoqueront les forces et l'inspiration

souhaitées, favorisant ainsi la conduite harmonieuse de la présente séance ainsi que la bonne et saine administration de la Municipalité de Lac-Etchemin ».

044-03-2017
2.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que tous les membres du conseil, formant quorum à la présente séance, ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

045-03-2017
3.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2017

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2017 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général/secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2017, tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

4.

DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :

046-03-2017
4.1

CONFIRMATION DE DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION CONCERNANT LE LIBELLÉ DU TITRE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 167-2016

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :

De confirmer le dépôt, par le directeur général et secrétaire-trésorier, du procès-verbal de correction concernant le libellé du titre du règlement numéro 167-2016.

Adoptée à l'unanimité.

047-03-2017
4.2

AUTORISATION DE PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉFECTION ET LA MISE AUX NORMES DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL DANS LE CADRE DU PROGRAMME FONDS POUR LES PETITES COLLECTIVITÉS (FPC) VOLET INFRASTRUCTURES CULTURELLES

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin autorise et mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Laurent Rheault, à présenter pour et au nom de la municipalité, une demande d'aide financière dans le cadre du programme Fonds pour les petites collectivités (FPC) Volet Infrastructures culturelles pour la

réfection et la mise aux normes de l'Édifice municipal (étage propre à la bibliothèque municipale);

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer tous les documents afférents à ladite demande.

Adoptée à l'unanimité.

048-03-2017
4.3

AVRIL « MOIS DE LA JONQUILLE », PORTEUR D'ESPOIR POUR LA LUTTE CONTRE LE CANCER

Considérant qu'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie;

Considérant que le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare;

Considérant que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

Considérant que le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès;

Considérant que la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie;

Considérant que le mois d'avril est le "Mois de la jonquille", et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND
ET RÉSOLU :**

DE décréter que le mois d'avril est le "Mois de la jonquille";

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée à l'unanimité.

049-03-2017
4.4

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE 2017-2018 - APPUI À MONT-ORIGNAL, COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ POUR L'AMÉLIORATION D'ÉQUIPEMENT (ACHAT D'UNE SURFACEUSE USAGÉE)

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin appuie le projet «Amélioration d'équipement (achat d'une surfaceuse usagée)» présenté par Mont-Orignal, coopérative de solidarité;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND
ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin réserve une partie de son enveloppe budgétaire de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2017-2018 correspondant à un montant de 5 000 \$ pour le projet «Amélioration d'équipement (achat d'une surfaceuse usagée)» présenté par Mont-Original, coopérative de solidarité.

Adoptée à l'unanimité.

050-03-2017
4.5

**APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON - TRAVAUX DEMANDÉS
AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE
L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS À L'INTERSECTION DES
ROUTES 276 ET 275 À SAINT-ODILON**

Attendu que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a terminé les travaux de relocalisation de la route 276 via le rang Six Ouest;

Attendu que cette modification du tracé de la route 276 apporte une augmentation du flux de circulation;

Attendu qu'à partir de plus ou moins 250 mètres de l'intersection de la route 276 et de la route 275 en direction Est, une petite côte est existante et occasionne des excès de vitesse pour ainsi augmenter considérablement la dangerosité du secteur, ayant ainsi pour conséquence d'exposer les citoyens du secteur à un achalandage supplémentaire en plus d'y troubler la quiétude;

Attendu qu'à ce secteur correspond une circulation locale, une circulation régionale et provinciale et une circulation d'autobus scolaire et que l'ensemble de ces circulations avec les excès de vitesse rend ce secteur dangereux;

Attendu que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a déjà considéré l'élargissement et l'abaissement d'une section de cette route comme prioritaire;

**POUR CES MOTIFS,
IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN
ET RÉSOLU :**

D'appuyer la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne dans sa démarche auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la reconsidération de l'importance des travaux à faire sur la route 276 et des intégrer à leur programmation future.

Adoptée à l'unanimité.

5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**

051-03-2017
5.1

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ACHAT, LE TRANSPORT ET
L'ÉPANDAGE DE 101 000 LITRES ENVIRON D'ABAT-POUSSIÈRE
LIQUIDE - 2017**

Considérant que l'UMQ a renouvelé dernièrement son invitation auprès des municipalités pour le prochain appel d'offres de son regroupement d'achats visant l'acquisition de produits utilisés comme abat-poussière;

Considérant que la municipalité dans un souci d'économie désire connaître les prix de d'autres fournisseurs;

Considérant l'appel d'offres demandé, par invitation, auprès de quatre (4) firmes spécialisées pour la fourniture, le transport et l'épandage de 101 000 litres d'abat-poussière liquide tel que demandé au document d'appel d'offres;

Considérant que quatre (4) firmes spécialisées dans ce domaine ont déposé une offre conforme au devis et que les prix sont calculés en litre;

Compagnie	Prix (taxes incluses)
- Transport Adrien Roy & Filles inc.	0,3771 \$/litre
- Les Entreprises Bourget inc.	0,3930 \$/litre
- Sebcinc inc.	0,4129 \$/litre
- Multi Routes inc.	0,4470 \$/litre

Considérant que le directeur Services publics Urbanisme et Environnement recommande l'adjudication du contrat à la firme "Transport Adrien Roy & Filles inc.";

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin octroie, à la firme "Transport Adrien Roy & Filles inc.", le contrat pour la fourniture, le transport et l'épandage de 101 000 litres d'abat-poussière liquide de type chlorure de calcium 35% (AP-35), conformément au bordereau de soumission déposé.

Adoptée à l'unanimité.

052-03-2017
5.2

CONFIRMATION DU DÉPÔT DU RAPPORT DE L'ANNÉE 1 (2016) "PLAN DE MISE EN ŒUVRE ET LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE LAC-ETCHEMIN/SAINT-LUC" - DEUXIÈME SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DES ETCHEMINS

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :

QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin confirment par la présente résolution, le dépôt du rapport de l'année 1 (2016) concernant le Plan de mise en œuvre et les indicateurs de performance du service de la sécurité incendie Lac-Etchemin/Saint-Luc en lien avec le deuxième Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC des Etchemins.

Adoptée à l'unanimité.

053-03-2017
5.3

CONFIRMATION DE DÉPÔT DU RAPPORT « STATISTIQUES DES APPELS » 2015-2016 DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN/ST-LUC

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :

QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin confirment tous avoir reçu une copie du rapport « Statistiques des appels » 2015-2016 du service de la sécurité incendie, préparé par M. Sylvain Poulin, directeur;

QUE par la présente résolution, le Conseil municipal atteste le dépôt dudit rapport.

Adoptée à l'unanimité.

5.4 **AVIS DE MOTION AVEC DISPENSE DE LECTURE - RÈGLEMENT RELATIF À LA MODIFICATION DE LA LIMITE DE VITESSE DANS LE RANG DU MONT-ORIGNAL (RÉDUCTION DE LA VITESSE DE 80 KM/H À 70 KM/H)**

AVIS DE MOTION

Je, soussigné, Sylvain Drouin, conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, l'adoption d'un règlement relatif à la modification de la limite de vitesse dans le rang du Mont-Orignal (réduction de la vitesse de 80 km/h à 70 km/h).

Que dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption soit accordée, le tout conformément à l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes.

Sylvain Drouin, conseiller

5.5 **AVIS DE MOTION AVEC DISPENSE DE LECTURE - RÈGLEMENT D'EMPRUNT AU MONTANT DE 275 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN CHARGEUR SUR ROUES NEUF POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

AVIS DE MOTION

Je, soussigné, Paul Poulin, conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, l'adoption d'un règlement d'emprunt pour l'acquisition d'un chargeur sur roues neuf pour un montant de +/- 275 000 \$ pour le service des travaux publics.

Que dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption soit accordée, le tout conformément à l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes.

Paul Poulin, conseiller

054-03-2017
5.6 **ATTESTATION QUE LES COMPENSATIONS DISTRIBUÉES À LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN POUR L'ENTRETIEN COURANT ET PRÉVENTIF DES ROUTES LOCALES ONT ÉTÉ UTILISÉES CONFORMÉMENT AUX OBJECTIFS DU "PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL"**

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 155 370 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que certains éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ses routes (protocole d'entente MTQ numéro 15-0482);

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE le conseil approuve les dépenses réalisées en 2016 visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ses routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité conformément aux objets du "Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local" pour un montant de 301 051 \$ en fonctionnement et de 44 095 \$ en investissement;

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin confirme que les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font l'objet d'aucune autre subvention.

Adoptée à l'unanimité.

6.

DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :

055-03-2017

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO. 2017-98 - M. SERGE VÉZINA

6.1

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2017-98 soumise par M. Serge Vézina pour sa propriété du 823, chemin des Iris, à Lac-Etchemin;

Considérant que ledit dossier est admissible au processus d'étude dans le cadre d'une demande de dérogation mineure en vertu de l'article 3.1 (Dispositions pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure) du règlement numéro 66-2006 sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement;

Considérant que ladite demande de dérogation respecte les critères édictés à l'article 3.2 (Conditions) du règlement numéro 66-2006 sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement;

Considérant que les membres du Comité consultatif d'urbanisme considèrent la dérogation comme étant mineure, et ce, telle que déposée auprès de la municipalité en date du 11 janvier 2017;

Considérant que M. Vézina projette d'agrandir sa résidence sur pilotis pour une superficie qui représente quarante-quatre (44%) pour cent du bâtiment lorsque la norme prescrite est que l'agrandissement ne doit pas excéder une superficie de trente-cinq (35%) pour cent de l'emplacement du bâtiment avant les travaux en vertu des dispositions de l'article 2.3 du règlement de construction numéro 64-2006;

Considérant que le fait de concéder cette dérogation mineure permettrait à M. Vézina d'agrandir sa résidence à des coûts moindres;

Considérant que le fait d'accorder la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété et des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant que la qualité de la structure du bâtiment ne risque pas d'en être diminuée pour autant, car les pieux installés devront avoir été approuvés par un ingénieur certifiant leur solidité;

Considérant que les autres normes en vigueur sont respectées et que les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande et donné une recommandation FAVORABLE à son acceptation;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2017-98 soit et est approuvée par le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin.

Adoptée à l'unanimité.

7.

DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

056-03-2017
7.1

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ACQUISITION D'UN LOGICIEL DE GESTION DE LOISIRS

Considérant que la municipalité a procédé à des demandes, par invitation, auprès de trois (3) firmes pour la l'acquisition d'un logiciel de gestion de loisirs;

Considérant que suite à la présentation de chacun des logiciels, le comité recommande l'entreprise "Solutions Nexarts inc.";

Logiciel	Sport-Plus	Qidigo	Accès Cité Loisirs
Entreprise	Sport Plus Software inc.	Solutions Nexarts inc.	PG Solutions
Coût d'achat du logiciel	- \$	- \$	5 625 \$
Frais annuels de support technique	3 450 \$	Module d'Inscriptions en ligne : 3% sur les coûts d'inscription* = ± 1 000 \$ Module Gestion de plateaux : gratuit en 2017 et 1% de tous les revenus générés dans la gestion de plateaux = ± 1 000 \$ à compter de 2018	1 500 \$

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal confie à "Solutions Nexarts inc.", le contrat pour l'acquisition d'un logiciel de gestion de loisirs, conformément aux spécifications décrites dans l'offre proposée;

QUE M. Jude Émond, directeur des loisirs, culture et vie communautaire, soit autorisé à signer tous les documents afférents pour l'acquisition du logiciel de gestion de loisirs.

Adoptée à l'unanimité.

057-03-2017
7.2

RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA MAISON DE JEUNES L'OLIVIER DES ETCHEMINS

Considérant le consentement réciproque des dirigeants de la Maison de jeunes l'Olivier des Etchemins et de la Municipalité de Lac-Etchemin à parapher un protocole d'entente concernant certaines conditions et modalités relatives au versement d'une aide financière annuelle;

Considérant qu'il est important de déterminer les termes et les conditions d'une collaboration respective afin d'établir des liens harmonieux de coopération visant l'atteinte des objectifs préétablis par la Maison de jeunes;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte le protocole d'entente proposé et autorise le directeur des loisirs, culture et vie communautaire, M. Jude Émond, à signer ledit protocole d'entente à intervenir entre la Maison de jeunes l'Olivier des Etchemins et la municipalité et d'en assurer le respect des termes et engagements par les parties.

Adoptée à l'unanimité.

058-03-2017
7.3

ACTUALISATION DE LA "POLITIQUE DE TARIFICATION SECTEUR LOISIR ET CULTURE"

Considérant que la Politique de tarification propose un calendrier pour l'adoption des tarifs afférents aux activités régulières et aux activités estivales de façon distincte;

Considérant que les membres du Service des loisirs, culture et vie communautaire ont analysé les rapports d'activités de la dernière saison;

Considérant que la recommandation tient compte des prévisions de la saison à venir;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal accepte le document présentant la nouvelle tarification des activités estivales du service des loisirs tel que présenté dans la politique et annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité.

059-03-2017
7.4

AUTORISATION DE PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE À NIVEAU DES PARCS SPORTIFS DANS LE CADRE DU PROGRAMME FONDS POUR LES PETITES COLLECTIVITÉS (FPC) VOLET INFRASTRUCTURES DE LOISIRS ET DE SPORTS

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin autorise et mandate le directeur des loisirs, culture et vie communautaire, M. Jude Émond, à présenter pour et au nom de la municipalité, une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Fonds pour les petites collectivités (FPC) Volet Infrastructures de loisirs et de sports pour la mise à niveau des parcs sportifs;

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;

QUE le directeur des loisirs, culture et vie communautaire soit et est autorisé à signer tous les documents afférents à ladite demande.

Adoptée à l'unanimité.

8. **DOSSIER(S) - AUTRE(S) :**

8.1 **MOTION DE FÉLICITATIONS - M. DENIS BILODEAU**

Monsieur le conseiller Sylvain Drouin présente une motion de félicitations et de remerciements dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur de M. Denis Bilodeau, directeur de la Caisse des Etchemins depuis trois ans et demi qui a quitté ses fonctions le 23 février dernier pour rejoindre la Caisse des Sommets de la Beauce, dont le siège social est situé à Saint-Éphrem.

Les membres du Conseil municipal tiennent à souligner et reconnaître son excellent travail et sa grande implication au sein de la collectivité Etcheminoise tant au plan communautaire que du développement socio-économique.

Harold Gagnon
Maire

Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

8.2 **MOTION DE FÉLICITATIONS - FONDATION DE LA RELÈVE DES ETCHEMINS**

Monsieur le conseiller Serge Plante présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur des administrateurs et du personnel bénévole de l'organisme « La Fondation de la relève des Etchemins » qui ont vu leur travail et leurs efforts récompensés et reconnus en remportant le prix «Organisme de l'année» lors du 39^e Gala du Mérite Sportif Beauceron tenu à Saint-Georges le 25 février 2017.

Harold Gagnon
Maire

Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

060-03-2017
9.

APPROBATION DU RAPPORT DES IMPAYÉS ET DES DÉBOURSÉS DIRECTS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte le rapport des impayés et déboursés directs pour février 2017 pour la somme de 391 018,13 \$, le tout tel que détaillé comme suit : achats impayés : 277 009,82 \$ et déboursés directs : 114 008,31 \$" et identifié "Rapport des impayés et des déboursés directs" et autorise le secrétaire-trésorier à les payer.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Laurent Rheault, M.A.P., OMA, directeur général/secrétaire-trésorier, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour le rapport des impayés et des déboursés directs ci-haut décrit.

Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité.

10. **LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

17 février 2017

Remerciements de la part de la clientèle, de l'équipe de bénévoles et du conseil d'administration de Nouvel Essor, pour la contribution financière accordée pour la Popote Roulante de la municipalité.

11. **AFFAIRES NOUVELLES :**

11.1 **SOUSCRIPTION(S) DIVERSE(S) :**

061-03-2017
11.1-a)

DEMANDE DE COMMANDITE DES CHEVALIERS DE COLOMB POUR LEUR « LIVRE DE COLLATION MAI 2017 »

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique

relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin verse aux Chevaliers de Colomb un montant de 60 \$ à titre de de commandite pour leur « Livre de collation mai 2017 ».

Adoptée à l'unanimité.

062-03-2017
11.1-b)

DEMANDE DE COMMANDITE - 39^E ÉDITION DU GALA DU MÉRITE SPORTIF BEUCERON (25 FÉVRIER 2017 À LA POLYVALENTE SAINT-GEORGES)

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin verse un montant de 100 \$ à titre de de commandite pour l'activité 39^e édition du Gala du Mérite Sportif Beauceron tenue le 25 février 2017 à la Polyvalente Saint-Georges.

Adoptée à l'unanimité.

12. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Chacun des membres du Conseil municipal est invité par le maire à faire part, s'il y a lieu, d'un bref résumé de ses principales activités de représentation, des rencontres et dossiers traités au cours du dernier mois et ajouter ses commentaires sur certains sujets, selon sa convenance.

Pour terminer ce point, à son tour M. Harold Gagnon, maire, commente en ce sens pour le bénéfice des gens présents dans la salle.

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Les citoyennes et citoyens présents dans la salle sont invités par le maire à poser leurs questions concernant les affaires municipales en demandant préalablement la parole.

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 55, l'ordre du jour étant épuisé, M. le conseiller Serge Plante propose que la présente séance soit levée.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL/
SECÉTAIRE-TRÉSORIER